



10 km

Venez courir la

10ème Km

PROM CLASSIC
NICE - 10KM 11 JANVIER 2009

le 11 janvier 2009

+

azur sport
ORGANISATION
Infoline 04 93 26 19 88
www.promclassic.com

VILLE DE NICE

CHALLENGE DES ENTREPRISES



CHALLENGE DES ENTREPRISES

RELEVEZ LE DEFI DE LA 10^{ème} EDITION !

Dimanche 11 janvier, Azur Sport Organisation vous invite à fêter la 10^{ème} édition d'une des plus belles courses de début d'année :

LA PROM'CLASSIC

Tous les meilleurs français du moment, les passionnés et les amateurs de course à pied seront au rendez-vous pour s'affronter « en toute amitié » sur la Promenade des Anglais.

Dans le cadre de cette 10^{ème} édition, Azur Sport Organisation vous invite à relever le défi en participant au :

CHALLENGE DES ENTREPRISES :

- 1 classement à la **performance** sur les 4 meilleurs temps*,
- 1 classement du **nombre** sur l'entreprise la plus représentée numériquement,

Les **3 premières entreprises** de **chaque challenge** seront récompensées.

La course est ouverte à toutes les catégories hommes et femmes à partir de la catégorie « cadets » né en 1993 et avant.

Le **retrait des dossards** s'effectuera le **vendredi 09/01 de 13h à 19h**, le **samedi 10/01 de 9h à 19h** et le **dimanche 11/01 de 8h à 9h15** (uniquement pour les coureurs hors 06 et les étrangers).

Retrait groupé des dossards : Les entreprises désirant effectuer un retrait groupé des dossards seront priées de se faire connaître avant le 31/12/2008 (par mail uniquement sur : patriciatri3@hotmail.com) en désignant une personne responsable pour le retrait de l'enveloppe de l'équipe.

Attention : Aucun dossard ne sera remis sans certificat médical (daté de moins de 1 an au jour de la course et mentionnant aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition) ou licence sportive valide FFA ou licence délivrée par la FSCF, FSGT, UFOLEP ou FFTRI.

* Homme / Femme



SPECIFICITES DE LA COURSE :

- **2 DEPARTS DECALES** : Comme chaque année depuis la création de l'épreuve, les féminines bénéficient d'un départ décalé de **quelques minutes** face à leurs concurrents masculins.

AVANTAGES : Maximum de confort et mise en avant de leurs performances.

En 2009 : Le départ sera décalé de 5' pour les femmes.

- **ACTION DE SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES** : Action de sensibilisation au don d'organes en partenariat avec le Lions Club Aéroport Nice Côte d'Azur qui permet chaque année d'enregistrer des centaines de donateurs supplémentaires.

- **UN LIEU DE REVE** : La majestueuse Promenade des Anglais vous offre son décor de rêve pour réaliser vos objectifs les plus fous.

Depuis 3 ans, la Promenade des Anglais sera entièrement fermée à la circulation et les départs seront donnés sur les 2 chaussées (nord et sud) de circulation : un gage de confort pour les coureurs et des conditions optimales propices aux performances.

- **LABEL INTERNATIONAL FFA** : Pour la troisième année consécutive, la Prom'Classic a obtenu le label international de la Fédération Française d'Athlétisme.



REGLEMENT ET CLASSEMENT "CHALLENGE DES ENTREPRISES"

Article 1 : La 10^{ème} édition de la Prom'Classic, épreuve pédestre de 10 km, est organisée le dimanche 11 janvier 2009 par AZUR SPORT ORGANISATION avec le concours de la Ville de Nice.

Article 2 : Le parcours de 10 km, mesuré officiellement et conforme au règlement de la commission nationale des courses hors stade est qualificatif et classant aux Championnats de France 2009.

Article 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 1993 et avant. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer les parfaites conditions de régularité de course. Tout athlète s'inscrivant sous un nom de club sans indiquer son numéro de licence sera considéré comme « non-licencié ». Le départ sera donné à 9h55 précises pour les féminines et à 10h00 pour les masculins sur la Promenade des Anglais face au théâtre de Verdure. La course sera neutralisée à partir de 11h30. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à cette épreuve sportive organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme est subordonnée à la présentation de la licence 2008/2009 FFA ou FSCF, UFOLEP, FFTRI, FSGT. Ces dernières doivent faire mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence, ou pour les non-licenciés à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, c'est à dire au 11 janvier 2009. L'original ou la photocopie du certificat médical sera conservé un an par l'organisateur.

Article 4 : Le droit d'inscription est de 10 € avant le 1er décembre 2008, de 12 € entre le 2 décembre et le 4 janvier 2009 (Prolongation des inscriptions par Internet jusqu'au 8 janvier 2009 : 12 €) puis de 18 € sur place le vendredi 9 et le samedi 10 janvier 2009 uniquement. Aucune inscription ne sera prise en compte le jour de l'épreuve. Les dossards seront à retirer sur l'espace J. COTTA face au théâtre de Verdure sur présentation du justificatif médical le vendredi 9 janvier 2009 de 13h à 19h, le samedi 10 janvier 2009 de 9h à 19h et le dimanche 11 janvier 2009, de 8h00 à 9h15 (uniquement pour les concurrents hors 06 et étrangers).

Article 5 : Le jury est composé d'un juge arbitre de la FFA dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course. Un point de ravitaillement est situé au 5^{ème} kilomètre ainsi qu'à l'arrivée, des épongements sont installés tous les 2,5 kilomètres.

Après le passage du véhicule de fin de course ou le dépassement du délai imparti, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route. Le chronométrage est assuré par le système ChampionChip et impose le port de la puce électronique. Toute puce électronique non récupérée sera facturée 15 €.

Article 6 : La sécurité routière est assurée par la Police Municipale de Nice, le service médical par une association agréée, assisté de 2 médecins urgentistes. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 7 :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des concurrents du Marathon des Alpes-Maritimes. Un justificatif peut-être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 8 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours sauf les véhicules de l'organisation.

Article 10 : CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Article 11 : Droit à l'image : Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément AZUR SPORT ORGANISATION ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la Prom'Classic de Nice ou encore dans le cadre des animations mises en place ce week-end, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve sous peine de non classement.



IMPORTANT : Seules les inscriptions sur documents officiels ou leur reproduction sont valables. **Aucun engagement ne sera pris en compte par téléphone ou par fax.**

NOM DU RESPONSABLE* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

N°de TELEPHONE* : EMAIL* :

*Tous les champs sont obligatoires.

- Nombre d'inscriptions à la **Prom' Classic** : X ... € =

10 € avant le 01/12/08 – 12 € avant le 31/12/08

- **TOTAL A REGLER** : =

Y compris la location de la puce électronique

Ci-joint un chèque libellé à l'ordre de :
AZUR SPORT ORGANISATION

Le Challenge des entreprises Une Fête par Equipe

Date et signature :
(O B L I G A T O I R E)

Tout bulletin incomplet ou ne comportant pas de chèque de règlement ne pourra être pris en compte



BULLETIN D'INSCRIPTION COLLECTIF CHALLENGE DES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise : Responsable :

Adresse :

Téléphone : Email :

NOM	Prénom	Sexe	Adresse personnelle	Email	Année de naissance	N° de licence le cas échéant FFA, FSGT, FFTRI, UFOLEP, FSCF	Perf ' 2008* 10 km

Document à photocopier (pour toutes inscriptions supplémentaires)

Je, soussigné,, certifie que les renseignements concernant ce bulletin d'inscription collectif sont exacts, que les personnes inscrites ont pris connaissance du règlement. Tous les concurrents non-licenciés (FFA, FFTRI, FSGT, UFOLEP ou FSCF) devront joindre impérativement à ce formulaire un certificat médical (cf. règlement) *(chaque exemplaire doit être signé)*

* Joindre **obligatoirement** un justificatif

Fait à, le

Signature :